

Procédure de vente.

Vente quote-part terrain

1	2	3	4	5	6
Présentation ► Découverte des informations sur le projet et les logements ► Contact avec nos courtiers et sélection du bien	Financement ► Mise en relation avec l'UBS Switzerland SA pour l'obtention d'un accord de principe pour le financement d'un crédit de construction	Réservation ► Versement immédiat de l'acompte de réservation auprès du notaire agréé ► Accusé de réception des fonds par le notaire	Engagement ► Signature du crédit de construction auprès de la banque ► Versement de la quote-part terrain, déduction faite de l'acompte de réservation sur le compte du notaire agréé ► Signature de la vente chez le notaire ► En parallèle, signature du contrat d'entreprise totale	Construction ► Rencontre avec l'entreprise totale, démarrage des choix de finitions ► Paiement des acomptes selon contrat d'entreprise totale durant toute la phase de construction	Livraison ► Constat des éventuels retouches et défauts sur place ► Consolidation du crédit de construction ► Remise des clés



Sébastien Barberis
sebastien.barberis@bcv.ch
+41 21 212 23 36

Versement
Acompte de
réservation de
CHF 20'000.-

Versement
Valeur foncière
du terrain moins
l'acompte de
réservation

Versement
Acomptes selon
contrat d'entreprise
totale

Documents à fournir.

Établissement financier / Banque

- ☐ Dernière déclaration fiscale
- ☐ Trois dernières fiches de salaire
- ☐ Si primes ou bonus, justificatifs pour les trois dernières années
- ☐ Pour les indépendants, comptes et bilans des trois dernières années
- ☐ Certificat de caisse de pension
- ☐ Police d'assurance-vie et valeur de rachat (si existante)
- ☐ Justificatifs des fonds-propres
- ☐ Mensualités de leasing et ou crédit privé si existant

Notaire

- ☐ Carte assurance maladie
- ☐ Livret de famille
- ☐ Pièce d'identité / permis